

Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

PROGRAMME PARTENARIAL 2023



AUTB / mars 2023

Éditorial	4
Le programme partenarial	6
Axe 1/ Observation, suivi et prospective	8
Axe 2/ Stratégies et projets de développement	14
Axe 3/ Accompagnement des politiques publiques	21
Axe 4/ Animation et ressources	29
L'agence	
Le partenariat	32
La gouvernance	34
L'équipe	36

LE MOT DU PRÉSIDENT



Les épisodes climatiques et leurs conséquences sur la biodiversité, la crise énergétique, l'inflation, sans oublier la guerre installée aux portes de l'Europe, n'ont pas épargné notre territoire et n'ont fait qu'accélérer le mouvement en faveur de la transition écologique et de l'indépendance énergétique.

À l'échelle du Territoire de Belfort, les collectivités sont d'ores et déjà pleinement engagées dans la traduction, au sein de leurs politiques d'urbanisme et d'aménagement, de l'ambition de sobriété foncière et de protection des sols portée par la loi Climat & Résilience.

Avant que n'intervienne, en cascade, l'adaptation des documents d'urbanisme (SCoT, PLU), la modification du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de Bourgogne-Franche-Comté est en cours, afin d'y inscrire la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

En 2022, les élus du SCoT, sous la présidence de Jean-Marie Herzog, ont travaillé au sein de la conférence des SCoT à la territorialisation des objectifs de l'artificialisation des sols à l'échelle régionale.

La révision de ce document, approuvé le 27 février 2014, sera engagée en 2023, d'une part, en raison des nouvelles dispositions législatives et réglementaires qu'il doit respecter, et d'autre part, pour définir, à horizon 2040, de nouveaux projets, notamment économiques, en adéquation avec les mutations passées et à venir de notre département.

Je souhaite que l'AUTB accompagne les trois intercommunalités et qu'elle apporte son expertise aux études à mener dans le cadre de cette nouvelle procédure.

Au titre de l'article L.132-6 du code de l'urbanisme, elle est légitimement compétente pour exercer cette mission et faire en sorte que chaque intercommunalité se trouve concernée et représentée dans ce projet de territoire.

Parmi les sujets incontournables, le foncier a pris une dimension toute particulière en 2022 et je me félicite que l'agence se soit rapidement saisie de cette question en créant un nouvel outil destiné à repérer les espaces libres ou dégradés à l'intérieur des enveloppes urbaines communales.

L'observatoire des espaces mutables (OEM) identifie ainsi près de 135 sites susceptibles de muter sur l'ensemble du département, dont 76 dans l'agglomération belfortaine.

Combiné à la lutte contre l'étalement urbain et le phénomène de renaturation des espaces, le sujet du foncier est un enjeu d'avenir majeur et pour de nombreux acteurs du territoire.

Un renouveau pour l'aménagement du territoire... une nouvelle façon d'envisager la ville au sens large, de manière plus durable, plus dense et plus désirable.

Damien MESLOT,
Président de l'AUTB.

LE MOT DE LA DIRECTRICE



Dès le début des années 1980, l'AUTB, comme beaucoup d'autres agences en France, a suivi l'histoire de la décentralisation. Elle est aujourd'hui observatrice et actrice des évolutions de son territoire, de sa région.

À l'heure où l'État semble vouloir reprendre toute sa place en déployant son ingénierie locale, il est important de rappeler le rôle de proximité occupé par les agences d'urbanisme depuis toutes ces années.

Les propositions du rapport de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat, rendu le 8 février 2023, visent à mettre en place pour les élus une ingénierie plus lisible, plus accessible et plus proche de leurs besoins.

Dans ce même esprit, le gouvernement a dit souhaiter un nouveau souffle pour l'ingénierie des collectivités, dans l'objectif de faire de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) un interlocuteur de proximité et du quotidien des élus locaux, en permettant aux opérateurs de l'ingénierie d'État, notamment le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), de travailler de manière beaucoup plus intégrée au travers d'un véritable guichet unique local de l'ingénierie.

En tant que Directrice de l'AUTB, je ne peux que m'interroger sur ces orientations, qui, bien que salutaires pour nos territoires, me conduisent à me demander où est la place des agences d'urbanisme dans ce nouveau processus local d'ingénierie.

Créées par les intercommunalités et les collectivités territoriales, avec le soutien de l'État, cet outil défini par le code de l'urbanisme, semble très peu pris en compte dans le nouveau dispositif étatique alors que les agences, que notre agence, possède une connaissance territoriale fine et dispose d'une réelle légitimité d'intervention. Depuis 1978, l'AUTB porte les politiques publiques, tout en étant au service de ses territoires, y compris les plus petits.

Le contenu de ses missions, discuté et élaboré en commun avec ses membres et financeurs dans le cadre d'un programme partenarial, est le gage d'un espace de travail et de dialogue entre tous les acteurs du territoire au service du bien commun.

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE,
Directrice de l'AUTB.

RELEVER LES DÉFIS DU TERRITOIRE POUR CONSTRUIRE

Au service des élus, l'urbaniste travaille pour améliorer la qualité de vie des habitants

La 'feuille de route' de l'AUTB pour 2023 est encore très orientée sur le thème du foncier : économique, résidentiel mais aussi environnemental.

Ce foncier est au cœur de la stratégie de développement du territoire, quel que soit son périmètre ou son identité, rurale ou urbaine.

Les débats sur le sujet sont passionnés à l'échelle nationale (voire internationale) mais aussi localement, entre élus, et même entre techniciens de l'État et acteurs de l'aménagement... car l'enjeu est de taille puisqu'il tient à l'existence même de notre planète, à la préservation de nos ressources naturelles. Plusieurs passions, des objectifs parfois différents, chacun défend sa vision avec plus ou moins d'anticipation et de long terme.

Dans ce tourbillon, l'urbaniste remplit un rôle fondamental dans son domaine, qui comporte beaucoup de facettes, lesquelles vont de la réhabilitation à la création d'espaces et ne se limitent pas à l'habitat et aux espaces verts. Il intervient sur la totalité des composantes d'un quartier ou d'un village : les axes de transports, les zones de stationnement, les parcs et bases de loisirs, les établissements publics, les zones d'activités, etc.

Sa principale mission : élaborer des projets d'aménagement, réaliser des études, pour lesquels il doit apporter son expertise dans divers domaines, à l'aide de critères qu'il détermine en amont et qui lui permettront de se prononcer sur la faisabilité des projets.



ENSEMBLE NOS ESPACES DE VIE

Le foncier, lui, se situe à la croisée des intérêts individuels et collectifs

Pour les pouvoirs publics, le but est de maîtriser et d'aménager le foncier, afin de produire des logements, d'accueillir des entreprises, de développer des activités, de sauvegarder des sites tout en maîtrisant l'étalement urbain.

Pour les citoyens, se loger devient une préoccupation majeure dans une période où les prix de l'immobilier ne cessent d'augmenter.

L'enjeu pour les collectivités est de répondre à ces demandes tout en intégrant les exigences environnementales, économiques et sociales du développement durable.

Ce travail passe nécessairement par la planification, qui depuis plusieurs années (la loi SRU déjà en 2000) appréhende la notion de limitation de la consommation foncière.

Plus de 20 ans plus tard, l'engagement est pris, l'expression a évolué : on parle désormais de « sobriété foncière », avec un objectif final de « zéro artificialisation nette » (ZAN), qui malgré son acronyme sereinement ironisé, angoisse toutes les strates locales, car renvoyant à des expressions repoussantes comme densification, mobilisation des dents creuses, reconquête des friches, renaturation, etc... mais surtout en nous astreignant à davantage de quantitatif.

Et oui, la loi Climat & Résilience, au-delà d'un objectif louable et salutaire visant à réduire la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) à traduire dans les documents d'urbanisme, a transformé nos réunions de PLU en cours de mathématiques et relégué au second plan les échanges autour du projet de territoire.

Alors le métier d'urbaniste, encore mal reconnu et peu connu, doit ici s'exprimer pleinement en favorisant le dialogue entre tous les acteurs de la cité. L'urgence climatique doit rassembler, et une adhésion collective de l'ensemble des parties prenantes doit être trouvée.

L'AUTB, en tant qu'outil de mise en œuvre et d'inspiration des politiques publiques, est en capacité de répondre à ce défi, pour mettre un tantinet de côté l'aspect quantitatif et se concentrer sur des méthodes qualitatives.

Celles-ci laisseront davantage la place à des démarches d'acculturation et de pédagogie, notamment à destination des habitants, tout en gardant en ligne de mire le « bons sens », et l'objectif d'un monde meilleur.



AXE 1

OBSERVATION, SUIVI ET PROSPECTIVE

L'observation constitue un préalable indispensable à toute politique.

Elle permet de dresser un état « zéro », état des lieux qui permettra d'identifier des enjeux, leviers et potentiels du territoire.

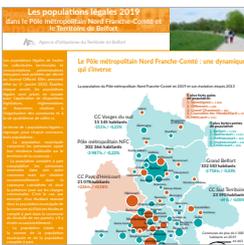
Grâce à ses observatoires, l'AUTB récolte de la donnée, analyse les dynamiques et les disparités des territoires dans plusieurs thématiques.

Véritables outils d'aide à la décision, car le plus souvent prospectifs, ces observatoires s'adressent aux collectivités et aux différents acteurs du territoire, qui par leurs actions œuvrent à le mettre en mouvement.

La lutte contre l'artificialisation des sols, assignée au fil des ans par les politiques publiques, explique la multiplication des observatoires fonciers ou en lien avec ce sujet.

• DÉMOGRAPHIE

1.1 Le recensement de la population



L'AUTB réalise chaque année une publication à partir des nouveaux chiffres INSEE de la population française. En 2023, l'exploitation du millésime 2020 permettra d'analyser les données locales du recensement à différentes échelles (pôle métropolitain, départements, EPCI, communes) et de les comparer.

Cette nouvelle publication sera enrichie cette année d'un focus sur la situation dans le Grand Belfort.

• HABITAT

1.2 L'observatoire de l'habitat et du foncier



Depuis plusieurs années, l'agence anime un observatoire, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), en lien avec les services de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA).

Outil d'aide à la décision pour les collectivités territoriales, notamment dans la lutte contre l'artificialisation des sols, cet observatoire voit sa route affinée par le décret n° 2022-1309 du 12 octobre 2022 relatif aux observatoires de l'habitat et du foncier, qui rend obligatoire sa mise en place au plus tard trois ans après que le PLH a été rendu exécutoire.



Dans le cadre de cet observatoire, l'agence réalise des études et publications annuelles :

- **L'activité immobilière et foncière**

Cette étude dynamique (carte interactive) des opérations et projets immobiliers de plus de trois logements ou lots donne un panorama de la structure de l'offre en logements neufs. Elle présente une vision anticipée de la production de logements à moyen terme et permet de suivre l'évolution des opérations structurantes. En 2023, des focus seront proposés, dans le cadre des travaux du Programme Local de l'Habitat (PLH), sur des opérations d'envergure, type secteur du Parc-à-Ballons, et sur la prise en compte de sujets spécifiques comme l'habitat des séniors.

- **Les marchés de l'habitat du Territoire de Belfort**

Complémentaire de l'étude précédente, cette publication dresse le portrait de tous les faits relatifs au parc de logements et à ses évolutions, avec un éclairage sur les marchés de l'habitat.

- **Les indicateurs de l'habitat du Grand Belfort**

Ils ont pour ambition d'exposer les principaux chiffres de la Communauté d'Agglomération à travers plusieurs thèmes : la population, les ménages, la politique de la ville, l'habitat, la construction et le marché de l'habitat.

- **Le 'baromètre de l'habitat'**

Ce document d'observatoire synthétique est constitué d'un socle de 17 indicateurs qui recouvrent des champs d'observation prévus dans le cadre du 3^{ème} PLH. Il intègre également un panel de territoires comparables à celui du Grand Belfort pour mettre en relief les spécificités de l'agglomération au regard de celles faisant face aux mêmes types d'enjeux.

En 2023, l'agence apportera son appui au fonctionnement de cet observatoire, pour notamment le faire évoluer conformément aux exigences du décret du 12 octobre 2022.

La mission consistera à assurer le suivi des prix du foncier et l'optimisation de son utilisation, pour permettre la production de logements à prix maîtrisés, tout en veillant à une gestion économe des espaces et à une limitation de l'artificialisation des sols.

Dans cette perspective, 'le baromètre de l'habitat' évoluera de façon à constituer un outil de communication utile aux échanges entre les acteurs de l'habitat. Il comportera un volet 'foncier' qui sera intégré au PLH.



1.3 L'observatoire du logement social



Pour alimenter le pilotage du PLH et de la Conférence Intercommunale du logement (CIL), l'AUTB est missionnée pour élaborer la méthodologie d'un observatoire du logement social. À cet effet, elle étudiera les données mobilisables et pertinentes pour y parvenir : les caractéristiques du parc de logements et l'occupation du parc social.

Dans un premier temps, cet observatoire devra donc décrire le parc social : répartition sur le territoire, typologie des constructions, loyers, financement, vacance, classement énergétique, réhabilitation, etc.

Le second volet de cet observatoire s'intéressera à l'occupation du parc social (caractéristiques des occupants, demandes, etc.). L'ambition en 2023 sera de proposer une méthode et de décrire le parc social.

• FONCIER

1.4 La participation aux dispositifs et réseaux d'observatoire (ROCER, GTZAN, DV3F, etc.)



L'État et la Région 'copilotent' depuis plusieurs années un groupe d'acteurs publics tourné vers l'utilisation de données numériques, dans le cadre d'une convention passée avec l'INSEE, dénommée « Stratégie Régionale de la Connaissance ».

Les trois agences d'urbanisme de Bourgogne-Franche-Comté sont associées à ces réflexions, engagées autour de la sobriété foncière, dans le cadre du Réseau d'Observation de la Consommation des Espaces en Région (groupe « ROCER »).

Le ROCER s'incarne au sein de différents groupes thématiques :

- Le groupe technique DV3F (Données des Valeurs Foncières) que l'AUTB anime avec l'établissement public foncier (EPF) Doubs BFC ;
- Le groupe ZAE, dédié à la définition et à la production des données relatives aux zones d'activités économiques (ZAE) ;
- Le groupe Zéro Artificialisation Nette (ZAN) qui se penche sur la notion d'artificialisation des sols qui sera appliquée aux documents de planification territoriale (SRADDET, SCoT, PLUi) à partir de 2031.

La finalité de ces groupes est de mutualiser et de coordonner les usages pour enrichir la connaissance du territoire dans son observation et son fonctionnement.



1.5 L'observatoire des espaces mutables du Territoire de Belfort



L'observatoire a pour objectif d'identifier les gisements fonciers, bâtis ou non, permettant d'optimiser les espaces constructibles au sein de l'emprise urbaine des communes. La surface minimale retenue des entités recensées est de 1 000 m².

Plusieurs données sont utilisées : SIRENE, MAJIC, photos aériennes, espaces dégradés. Les données sont ensuite vérifiées par des visites de terrain et la connaissance des partenaires de l'observatoire.

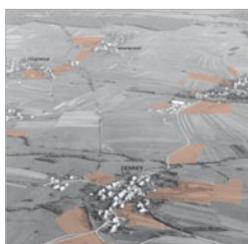
À partir d'une carte interactive, l'observatoire permet de localiser l'ensemble des sites recensés comme potentiellement mutables ; un 'clic' sur un espace ouvre sa fiche d'identité détaillée. 135 sites ont ainsi été identifiés à l'échelle du Territoire de Belfort en 2022.

Une valeur de mutabilité est attribuée à chaque site en fonction du degré de faisabilité, à partir d'une analyse multi-critères (type de zonage, contraintes qui s'appliquent, pollution, etc.).

Dès 2023, cet observatoire sera mis à jour et ses données seront à nouveau partagées avec les partenaires et acteurs du Territoire de Belfort. Il devra également faire l'objet d'une validation politique.

Ce travail est destiné à devenir le point de départ de plusieurs études opérationnelles et analyses rendues nécessaires par les exigences réglementaires de la loi Climat & Résilience, en faveur de la lutte contre l'étalement urbain et de l'artificialisation des sols.

1.6 L'observatoire de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols à l'échelle du SCoT



Pour trouver des réponses et atténuer les excès de l'artificialisation des sols, la traçabilité des évolutions d'usages du foncier est indispensable. Il convient donc d'objectiver la réalité du phénomène –localement et concrètement– pour en comprendre les ressorts à partir de l'observatoire foncier de l'AUTB.

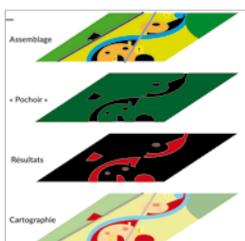
Ce travail est en rapport avec l'outil SCoT, dont une des vocations est de maîtriser, via les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), les processus d'artificialisation.

L'AUTB a décidé, malgré la création du portail de l'artificialisation des sols, mis en ligne par le ministère, de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années afin de ne pas perdre le bénéfice des données locales récoltées, et de continuer à suivre de manière très précise les évolutions à l'échelle du département.

En 2023, avec la prescription de la révision du SCoT, cet observatoire permettra d'analyser l'artificialisation des sols des années antérieures, conformément aux exigences du code de l'urbanisme.



1.7 L'observatoire du foncier agricole et forestier



Cet observatoire a pour objectif d'identifier les terres les plus favorables aux pratiques agricoles notamment maraîchères et d'enrichir les travaux entrepris dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) élaboré par le Département.

En 2023, l'agence poursuivra la pré-identification des réservoirs fonciers disponibles ou pouvant être rendus à l'agriculture, en lien avec la direction du patrimoine naturel du Conseil départemental 90, et la finalisation de l'outil de diagnostic partagé (AUTB, Département, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture 25-90 et services de l'État).

• ENVIRONNEMENT

1.8 L'Observatoire photographique du Territoire de Belfort



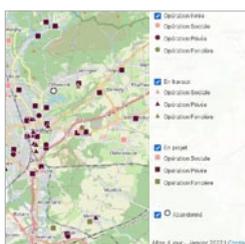
L'observatoire photographique donne à voir les transformations de notre cadre de vie et construit une mémoire des paysages au fil du temps.

En 2023, l'agence s'intéressera à la qualité des zones d'activités, en dressant un état des lieux photographique de ces espaces et de leur environnement.

Par ailleurs, dans le prolongement de son exposition photographique créée dans le cadre du Centenaire du Département, l'AUTB publiera un catalogue regroupant les clichés hier/aujourd'hui des 101 communes du Territoire de Belfort.

• ESPACE ÉCONOMIQUE

1.9 L'observatoire des sites économiques (OSE) du Territoire de Belfort



Depuis 2021, le site internet dédié à l'observatoire des sites économiques a évolué. Les fiches afférentes à chaque site économique sont désormais téléchargeables à partir d'une cartographie dynamique et mises à jour régulièrement.

En 2023, il est envisagé de réaliser une publication annuelle présentant « les chiffres clés de l'économie ».



1.10 Un observatoire du commerce en projet

La ville de Belfort a d'ores et déjà développé son observatoire dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville ».

Néanmoins, l'AUTB pourrait, dans le cadre des études SCoT, lancer un nouvel observatoire à l'échelle du Territoire de Belfort.

La connaissance de l'activité commerciale et ses perspectives d'évolution présentent un intérêt majeur pour le département, en lien avec les questions foncières.

En 2023, la méthodologie de création de cet outil pourra être initiée, en collaboration avec l'agence d'urbanisme de Montbéliard, intéressée à cette démarche sur le périmètre de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

• MOBILITÉ

1.11 Vers une observation des mobilités dans le Nord Franche-Comté



Les agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté poursuivront le travail préparatoire au lancement d'une Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) engagée en 2022, en partenariat avec le Pôle Métropolitain, les 5 EPCI et le Cerema.

En parallèle, les agences amorceront un travail de définition d'un observatoire des mobilités, qui constitue l'une des actions de la feuille de route du comité de projet « transports et mobilités » du pôle métropolitain. Celui-ci permettra de capitaliser les résultats de l'EMC² et de les croiser avec une approche territoriale afin de mettre en évidence les enjeux de structuration des mobilités métropolitaines.

Cette préfiguration d'un observatoire comprendra notamment :

- la définition de ses objectifs, l'identification et le recueil des données mobilisables pour chacun d'eux
- la définition d'indicateurs d'organisation territoriale, de suivi des flux tous modes, d'évolution de l'offre de mobilité et d'organisation des AOM
- la définition du partenariat à associer et du mode de gouvernance
- le maquettage de l'observatoire.

AXE 2

STRATÉGIES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Après l'observation, vient le temps de l'action.

Décider d'une stratégie de développement territorial suppose de faire des choix, qui serviront à asseoir le projet politique.

Construire un projet partagé tout en définissant les moyens de sa mise en œuvre font partie des missions de l'AUTB, lorsqu'elle accompagne les collectivités.

Le plus souvent, l'agence intervient en amont dans le cadre des projets relevant de la planification à différentes échelles, régionale (SRADDET), intercommunale (PLUi) et supra (SCoT), communale (PLU, carte communale).

Elle participe également à l'élaboration de stratégies, telle que celle portée par le Pôle métropolitain, visant à affirmer ou réaffirmer l'émergence de nouveaux projets.

Enfin, de manière plus locale et plus opérationnelle, l'agence accompagne les communes et intercommunalités dans leurs réflexions d'aménagement : devenir d'un site ou nouvelle vocation de bâtiment, requalification de voirie, etc. C'est dans ce cadre que l'agence réalise des études de conception urbaine, avec des hypothèses d'aménagement et des illustrations qui donnent à voir le devenir d'un lieu.

• PLANIFICATION ET PROJETS DE TERRITOIRES

2.1 « Ici 2050 », le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté : appui à sa mise en œuvre

La Région souhaite réaliser une collection de publications opérationnelles dans le cadre du déploiement du SRADDET. Il s'agit d'un travail qui porte une ambition de planification et d'opérationnalité. Les échanges organisés avec les territoires, mais aussi le volet prescriptif du SRADDET, vont poser la question de la mise en œuvre de certaines politiques, en réponse à des enjeux parfois nouveaux ou, tout du moins, identifiés comme plus urgents ou plus importants qu'auparavant.

Il s'agit ici de créer ou d'enrichir des supports de mise en œuvre très concrets, concernant trois sujets identifiés en 2023 :

- **Les centralités**, ou quels sont les outils pratiques et juridiques pour "reconstituer" des centralités vivantes, notamment quand les CDAC* ne suffisent pas.

Cette étude devra permettre de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre dans les centralités régionales.

À partir des centralités mentionnées dans le SRADDET, les agences élaboreront une méthode homogène à l'échelle de la région pour identifier une commune ou un groupe de communes constituant centralité.

L'étude permettra également de renforcer le réseau des centralités régionales afin de distinguer les communes dont le rééquipement en logements contribuerait à leur renforcement.



• **L'économie territoriale de proximité** (évolution de l'activité et de l'emploi), ou comment aménager le territoire pour favoriser la consommation sur place.

Dans le cadre de ses travaux sur le SRDEII (Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation) et de son partenariat avec Magali Talandier du Laboratoire PACTE de Grenoble, la Région a confié aux agences une étude visant à fixer, voire augmenter la richesse globale du territoire régional. L'idée de 'richesses' économiques pouvant désigner trois réalités très différentes selon que cette richesse est produite (richesse créée), présente (revenus susceptibles d'être consommés) ou fixée (ce qui reste sur place).

À partir d'une expertise menée par la Région (mise en contexte, problématique et données locales en BFC), les agences devront être en capacité de proposer des prescriptions de choix d'aménagement et de stratégies d'urbanisme conformes à l'objectif de mieux fixer les consommations sur place (centralités, armatures, lutte contre l'émiettement urbain, choix d'aménagement des zones périphériques, règles d'urbanisme sur le commerce de flux, implantations des services nouveaux, accessibilité en mobilités actives, etc.).

• **Mission d'étude spécifique sur l'observation des friches**

D'après la Région, la localisation, la quantification et la caractérisation des friches est insatisfaisante, à la fois pour identifier les ressources réelles, mais aussi pour établir des comparaisons sérieuses d'un territoire à l'autre.

Cette question suscite des initiatives nombreuses et différentes, au risque de créer une situation confuse dans laquelle certains territoires bénéficieront de moyens d'observation des friches (différents d'un territoire à l'autre), quand d'autres ne bénéficieront pas de moyens équivalents.

Dans un but d'optimisation des ressources foncières urbaines, mais aussi pour une question d'équité territoriale, notamment au regard des politiques publiques de soutien à la reconquête des friches, la Région demande aux agences d'urbanisme de BFC d'établir une méthode d'identification des friches disponibles et éligibles aux opérations de renouvellement urbain. L'objectif à terme est de créer les conditions d'un observatoire régional pérenne.

- Ce référentiel devra s'articuler à celui que l'AER pourrait développer sur les friches économiques pour constituer à la fin, un référentiel continu destiné à caractériser toutes les friches.
- Un protocole de récupération des données pourra être conçu, en partenariat avec les EPCI, dans le prolongement du travail engagé par l'AER, afin de faciliter le travail des EPCI dans la mission de renseignement des données.
- Le processus sera testé auprès d'un EPCI avant la fin de l'année 2023.

* CDAC : Commission départementale d'aménagement commercial.



2.2 Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Territoire de Belfort

• L'engagement d'une procédure de révision générale du SCoT

Approuvé le 27 février 2014, la révision de ce document devient inéluctable, notamment parce que s'il n'est pas modifié et entré en vigueur au 22 août 2026, pour intégrer des objectifs territorialisés de limitation de l'artificialisation des sols, les zones à urbaniser des PLU ne pourront plus être ouvertes à l'urbanisation.

L'AUTB accompagnera le Syndicat mixte dans la révision du SCoT.

• Poursuite de l'assistance technique au syndicat mixte du SCoT

- Gestion des assemblées (préparation des rapports, rédaction des comptes-rendus, etc.) ;
- Suivi des documents d'urbanisme et des projets locaux, accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme, avis réglementaires du Syndicat mixte du SCoT en tant que Personne Publique Associée ;
- Participation et préparation des dossiers en CDNPS*, CDAC, CDPENAF*.

2.3 Élaboration du PLUi de la Communauté de communes des Vosges du sud

L'AUTB assure le portage technique de ce PLUi, qui concerne vingt-deux communes.

L'année 2023 sera consacrée à la rédaction finale du dossier, incluant notamment la finalisation du zonage et du règlement écrit, la réalisation des orientations d'aménagement et de programmation (OAP), la justification des choix et l'assemblage complet des pièces du PLU.

2.4 Études de faisabilité dans le cadre de l'accompagnement des communes de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) et de la Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS)

Les partenariats GBCA et CCVS comportent des jours bénéficiant à leurs communes membres, afin de répondre à des besoins éventuels d'études ou de projets que l'agence peut accompagner.

* CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

* CDPENAF : Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.



2.5 Aide à l'élaboration du plan guide inter-services à l'échelle de Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA)

Dans le contexte actuel de transition (climatique, écologique, énergétique, etc.), il convient d'aménager au mieux l'espace public, avec et par le végétal, mais aussi en anticiper les mutations. C'est pour répondre aux enjeux des espaces (bâti ou de nature) urbains et périurbains que les directions du Grand Belfort entendent élaborer un « plan guide », c'est-à-dire un cadre d'accompagnement au changement, qui affiche une vision prospective de l'aménagement sous l'angle paysager. *En 2023, l'AUTB sera aux côtés du Grand Belfort et de la ville de Belfort pour élaborer ce plan-guide.*

2.6 Accompagnement des communes : animation/réflexion autour de thèmes d'actualité

Dans le contexte de la loi Climat & Résilience, l'AUTB souhaite être aux côtés de ses partenaires, et notamment des collectivités, pour les informer et les aider à anticiper les problématiques foncières.

En 2023, afin de coordonner l'action publique, dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), à l'échelle du Territoire de Belfort, l'AUTB :

- « donnera à voir », en proposant des exemples de recomposition des espaces, pour intégrer notamment de nouvelles formes d'habitat, mixer les fonctions (services, commerces, etc.), introduire davantage de densité, apporter plus de qualité aux espaces publics, etc. ;
- apportera des éléments de réflexion pour la rédaction des Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) des PLU : prise en compte notamment des problématiques de densité et/ou de maintien des continuités écologiques ;
- analysera les propositions de la Région dans le cadre de la modification du SRADDET, et leurs incidences pour le Territoire de Belfort ;
- effectuera un suivi juridique de la notion d'artificialisation des sols.

Cette mission pourra prendre plusieurs formes :

- animation d'ateliers à destination des élus
- animation de groupes de travail techniques
- publication de notes pédagogiques.



2.7 Les clubs 'régionaux/État' sur le thème de l'urbanisme durable

La DREAL et la Région ont décidé de fusionner les réseaux existants (réseau SCoT-PLUi piloté par la Région et Club PLUi piloté par la DREAL) pour traiter des sujets liés à la sobriété foncière, à l'urbanisme durable et à la transition.

Le nouveau club sera prioritairement organisé à destination des techniciens en charge de la mise en œuvre des documents de planification et d'urbanisme, dans les territoires couverts par des SCoT et PLUi, ou non.

Les élus locaux, en tant que moteurs potentiels des transitions dans les territoires, pourront également y participer.

L'AUTB, en association avec les agences de Bourgogne-Franche-Comté, intervient en appui de ces rencontres, participe à leur animation, visant l'échange entre acteurs, la présentation de travaux de référence, la sensibilisation à des thèmes porteurs d'enjeux. L'initiative des rencontres incombe à la DREAL et à la Région.

• DYNAMIQUES TERRITORIALES

2.8 Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté : contribution à la stratégie urbaine intégrée (programmes FEDER et INTERREG 2021-2027)

La stratégie intégrée de l'axe urbain du FEDER « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » a été arrêtée en avril 2022.

En 2023, les agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté participeront aux comités de sélection des projets soumis par les territoires.

2.9 Le pôle métropolitain, un espace de dialogue au service du développement territorial

Dans le cadre de la modification du SRADDET, engagée pour répondre aux exigences de la loi Climat & Résilience, la Région Bourgogne-Franche-Comté a choisi de décliner les objectifs de réduction de la consommation d'espace à l'échelle du pôle métropolitain.

Bien que collective, cette réduction qui n'a pas vocation à être homogène sur tous les territoires, doit encourager ou faciliter les rapprochements, afin de construire une vision partagée de l'utilisation des sols, notamment en matière de développement économique.

Dans la perspective du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), et à partir des différents observatoires qu'elles élaborent et actualisent, les agences animeront, à l'échelle du pôle métropolitain, des temps d'échanges prospectifs sur l'aménagement du territoire Nord Franche-Comté.



• CONCEPTION URBAINE

2.10 Opération « Action Cœur de Ville (ACV) » : suivi des questions urbanistiques et des projets inclus dans ce programme

L'AUTB a effectué les diagnostics territorial et urbanistique du dossier belfortain.

Depuis 2020, le dispositif est passé de la période de définition à la phase active. Désormais, un dispositif d'AMO* pilote et coordonne la mise en œuvre du tableau des actions validées. Ces actions sont très diverses, traitant d'aménagements d'espaces publics, de circulation, de l'immobilier commercial et de la promotion de l'attractivité, d'habitat, etc.

En 2023, l'AUTB participera au comité de pilotage de ce programme.

2.11 Prospective urbaine avenue Jean Jaurès/Belfort-Nord

Cette étude vise à définir une stratégie commune d'intervention sur le quartier : habitat, commerce, mobilité, équipements, etc.

Elle inclut l'étude Belfort Nord / Comafranc, secteur en pleine évolution, avec notamment le réinvestissement de la friche BBI et le départ envisagé de l'entreprise Comafranc.

En 2023, l'agence est missionnée pour présenter un rapport et un schéma directeur sur les perspectives de développement à 10-15 ans de ce secteur de la ville de Belfort, présentant des enjeux d'agglomération (en limite de la commune de Valdoie).

Cette étude s'inscrit en cohérence avec l'élaboration du plan-guide énoncé en 2.5.

2.12 Schéma directeur pour l'entrée et la traversée de la commune de Grandvillars

Le programme Petites Villes de Demain (2020-2026), porté par la DREAL, vise à soutenir la revitalisation des villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité en dehors des grands pôles urbains.

Il mobilise des financements pour des missions de conseil-expertise auprès des collectivités, afin de conforter des projets de territoire d'ores et déjà initiés.

Après Giromagny en 2021, l'AUTB mènera en 2023 une réflexion globale pour la Commune de Grandvillars sur l'aménagement de la traversée routière par la RD19.

L'étude confiée à l'AUTB a pour finalité de produire un schéma directeur permettant à la collectivité, en amont des travaux d'aménagement de la traversée, d'appréhender les enjeux urbains et de fonctionnement qui découlent des divers projets portant sur cet espace, puis de consolider des hypothèses d'aménagement.

* AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.



2.13 Ateliers régionaux Petites Villes de Demain (PVD)

Dans l'objectif de continuer le travail en réseau et l'animation du dispositif national Petites Villes de Demain en région Bourgogne-Franche-Comté, *les agences d'urbanisme, commanditées par l'État, organiseront en 2023 trois journées d'échanges* destinées prioritairement aux chefs de projet PVD, mais aussi aux élus référents et aux partenaires institutionnels. Ces rencontres s'inscrivent en complémentarité avec les actions mises en place au niveau national par l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Les programmes de ces journées s'articuleront autour des retours d'expériences, ateliers, visites de terrain et échanges.

La première journée aura lieu à Luz y (58) le jeudi 27 avril 2023. Elle aura pour thème « La réappropriation du bâti ancien comme moyen pour réussir le ZAN ».

Les autres journées sont en cours de préparation.

AXE 3

ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

Les politiques publiques recouvrent un vaste champ d'intervention : politique de la ville, environnement, économie, mobilité, etc.

Celles-ci ont une histoire puisqu'elles connaissent des évolutions, notamment en fonction des préoccupations politiques et des nouvelles lois.

Pour l'agence, accompagner ces politiques c'est valoriser et soutenir l'attractivité des territoires.

C'est aussi participer à l'information des citoyens et les impliquer dans la vie locale.

La mise en mouvement des acteurs autour d'une gouvernance favorise également la construction et la conduite des projets.

• FONCIER

3.1 Volet sobriété et ZAN*

Comment mieux qualifier/justifier les besoins en consommation d'espace pour les activités économiques ?

À partir d'un référentiel commun (indicateurs de contexte, critères, etc.), les agences travailleront, en collaboration avec les services de l'État, sur les questions foncières, afin de permettre aux services d'apprécier au mieux la réalité des objectifs des élus, des potentialités d'un territoire, et de réinterroger également les élus sur leur projet.

In fine, ce travail devrait permettre de mieux argumenter le besoin de consommation d'espace dans les documents de planification sur le sujet des ZAE.

3.2 Reconquête des espaces urbains

En lien avec l'observatoire des espaces mutables (OEM), si des besoins fonciers apparaissent dans le cadre des projets portés par le Département, l'AUTB pourra effectuer :

- un recensement des friches urbaines, industrielles ou commerciales, à l'échelon communal ;
- une identification des secteurs stratégiques, susceptibles d'être réinvestis (investissements privés ou publics), en réalisant une analyse des contraintes des sites ciblés et une proposition d'hypothèses d'aménagement et de vocations d'occupation pour ces nouveaux espaces.

* ZAN : Zéro Artificialisation Nette.



• SOCIO-DÉMOGRAPHIE ET HABITAT

3.3 La veille et l'appui aux politiques de l'habitat du Grand Belfort

- Suivi de l'OPAH-RU Belfort Nord - Jean-Jaurès (parc privé)
- Suivi du NPRU (Résidences - Le Mont)

L'agence suit les transactions immobilières et intervient régulièrement pour fournir des données, effectuer des mises à jour, de la mise en page ou encore réaliser des cartes. À cet effet, l'agence souhaite consolider la mission de l'observatoire en capitalisant et en valorisant les données issues des DIA (déclarations d'intentions d'aliéner). L'objectif est d'obtenir un outil contenant des informations géolocalisées des DIA croisées avec d'autres sources, notamment DV3F. L'objectif est d'obtenir un outil d'aide à la décision grâce à des informations plus exhaustives et précises sur les transactions immobilières et foncières.

Dans le cadre de cet appui, elle a notamment réalisé, en 2022, les portraits des 5 quartiers concernés par le Contrat de Ville Unique et Global du Grand Belfort.

En 2023, le Grand Belfort devra élaborer le Contrat de Ville. L'AUTB sera en appui pour réaliser ce document (données, cartographie, mise en page, etc.).

Fin 2022, le POPAC (programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriétés) s'est achevé. *Dans le cadre du prochain programme (POPAC 3), un outil de veille des copropriétés pourrait voir le jour en utilisant les données du registre des copropriétés. Dans un premier temps, un benchmark et une méthodologie seront élaborés.*

3.4 Les portraits des 10 quartiers de la ville de Belfort

Une première édition des 10 portraits de quartiers a été réalisée en 2021. Ils rassemblent des données statiques et dynamiques sur plusieurs thèmes, notamment : sociodémographie, équipements, vie locale, cadre de vie, aménagements en projet.

Pour chaque quartier, une synthèse est réalisée à partir de dix indicateurs. Elle permet de comparer la situation socioéconomique par rapport à la moyenne de la Ville de Belfort.

Une mise à jour des dix fascicules est envisagée en 2023.

3.5 Préparation à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) du Grand Belfort

Un report de 2 ans du document existant couvrant la période 2016-2021 a été validé, afin de mener à bien les études de diagnostic. (2022/2023).

L'année 2023 sera consacrée à l'analyse du potentiel foncier (étude de densification de la trame bâtie).



• ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.6 Éco-aménagement : démarches de labellisation des éco-quartiers

L'AUTB intervient au niveau régional, en collaboration avec les services de l'État, dans les démarches de labellisation des éco-quartiers.

La démarche de labellisation comporte 4 étapes, correspondant aux différents stades du projet : l'idée, et la conception, la mise en chantier, la vie de quartier, et son amélioration continue avec et pour ses usagers.

3.7 Projet de phytoremédiation de friches industrielles « ECOPOLIS »

Une expérimentation de phytoremédiation, soutenue par des fonds européens, est engagée avec l'Université de Franche-Comté et l'agence d'urbanisme de Pays de Montbéliard Agglomération (ADUPM), sur la bio-remédiation de sites industriels pollués.

L'AUTB intervient en tant que sous-traitant de l'agence de Montbéliard, en participant aux réunions du groupe de travail, en contribuant à l'élaboration d'une méthodologie et en réalisant des fiches.

En 2023, l'AUTB poursuivra les actions de sensibilisation et de recherche de sites d'expérimentation.

3.8 Accompagnement à l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de Grand Belfort Communauté d'agglomération (GBCA)

L'AUTB vient en appui dans le cadre de ce document.

En 2023, il lui est demandé d'effectuer :

- un recensement des producteurs de plaquettes bois dans un rayon de 50 km de GBCA
- un recensement des types de chauffage utilisé par les habitants.

3.9 Élaboration du diagnostic du plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la Communauté de communes du Sud Territoire

Le PCAET constitue un cadre d'engagement dans le cadre d'une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, qui concerne tous les secteurs d'activité. Il a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux, sous l'impulsion et la coordination de la collectivité porteuse.

Obligatoire pour toute intercommunalité à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, ce projet territorial de transition énergétique et écologique a pour objectifs :



- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire, afin de lutter contre le changement climatique (volet « atténuation ») ;
- l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique, afin d'en diminuer les impacts économiques, sociaux, sanitaires, etc. (volet « adaptation ») ;
- l'amélioration de la qualité de l'air, afin de préserver la santé des habitants du territoire.

L'AUTB réalisera le diagnostic territorial de ce document, en collaboration avec les services de la CCST et ses élus.

3.10 Les enjeux de l'eau : contribution à la Conférence Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de l'Allan

L'AUTB en collaboration avec l'agence de Montbéliard a participé à l'élaboration du SAGE Allan et poursuit sa participation dans le cadre de sa mise en œuvre.

Des commissions ont été mises en place et les agences participent à un groupe restreint chargé d'élaborer des actions pour le contrat de bassin, dans le cadre de la construction d'une démarche de communication et de sensibilisation des enjeux de l'eau dans les documents de planification (et les projets d'aménagement).

L'eau, et particulièrement sa ressource, sont un enjeu fort pour notre territoire, enjeu pour lequel l'État a de fortes attentes.

3.11 Potentialités de développement du photovoltaïque dans la Communauté de communes des Vosges du sud (CCVS)

Le Projet de loi relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables entend faciliter leur installation, pour permettre de rattraper le retard pris dans ce domaine et, notamment, de multiplier par dix la production d'énergie solaire d'ici 2050.

Dans le cadre du SRADDET, la Région Bourgogne Franche-Comté s'est dotée d'une feuille de route de la transition énergétique, notamment à travers deux politiques phares : la rénovation énergétique performante des bâtiments et le développement des énergies renouvelables et de récupération.

La CCVS, notamment dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique, est amenée à contribuer à l'effort national de diminution des émissions de gaz à effet de serre et au renouvellement de la production énergétique par des énergies renouvelables. Une des orientations stratégiques de ce contrat de relance a pour objectif de soutenir la transition énergétique en favorisant une stratégie de développement des énergies renouvelables.

La CCVS souhaite ainsi disposer d'une étude test d'identification du potentiel de développement des installations photovoltaïques sur une partie de son territoire (Giromagny et Etuefont notamment), afin de pouvoir alimenter les réflexions locales et d'encourager les projets d'installation solaires tout en encadrant leur développement. L'extension de cet inventaire à tout territoire de la CCVS pourra être réalisé ultérieurement.



• ÉQUIPEMENTS ET SERVICES

3.12 La démographie médicale dans le pôle métropolitain : bilan du Contrat Local de Santé (CLS)

Un Contrat Local de Santé a été signé pour le Nord Franche-Comté en octobre 2019 pour la période 2018-2023. Les agences de Belfort et Montbéliard se sont mobilisées à cette occasion pour produire un diagnostic de la démographie des professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes) et mesurer la qualité d'accès à cette offre pour les populations.

Depuis, les agences d'urbanisme réalisent une mise à jour annuelle des données et indicateurs de suivi de la démographie médicale.

En 2023, elles participeront à l'établissement du bilan de la mise en œuvre de ce contrat concernant l'évolution de l'offre de soins du territoire et de ses conditions d'accès pour les populations.

À ce titre, seront analysées les évolutions de la démographie médicale et de sa répartition géographique, ainsi que celles des établissements de santé.

L'objectif sera d'observer si les inégalités territoriales et sociales d'accès aux soins ont évolué depuis 2018.

Ces travaux s'inscriront en complémentarité de l'évaluation des besoins de santé réalisée par l'Observatoire Régional de la Santé et du bilan des actions menées par le Pôle Métropolitain.

3.13 Projection d'effectifs des écoles de Belfort 2023-2024

L'AUTB coopère avec le service Éducation de la Ville de Belfort pour prévoir le glissement des effectifs des écoles maternelles et primaires à l'horizon N+1. Une note d'analyse est rédigée à cette fin.

La sectorisation scolaire peut avoir des conséquences importantes sur l'attractivité d'un quartier. Avoir une vision prospective en la matière permet d'anticiper les nouveaux besoins, notamment en matière de capacité d'accueil des écoles, tant dans le domaine scolaire que périscolaire.

3.14 Le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) du Territoire de Belfort

Créé par la loi NOTRe, ce schéma vise l'amélioration de l'accès aux services essentiels à la vie quotidienne.

L'AUTB travaille, en collaboration avec le Département, à son suivi et à son évaluation dans le cadre de la mise en place d'un dispositif annuel. Elle organise les rencontres entre les différents pilotes (Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC), La Poste, les services de la Préfecture, etc.).



• ESPACE ÉCONOMIQUE

3.15 Appui aux problématiques économiques

En lien avec les acteurs économiques, SODEB, ADNFC, Agence Économique Régionale (AER), etc., l'agence fournit des données, réalise des cartes, afin d'aider à une meilleure connaissance du territoire. Elle participe à des réunions économiques 'revue de projets', qui lui permettent d'être au cœur des enjeux économiques et de leurs évolutions.

3.16 Inventaires des Zones d'Activités Économiques (ZAE) des Communauté de communes du Sud Territoire (CCST) et des Vosges du sud (CCVS)

Afin de faciliter la mise en œuvre de l'objectif « zéro artificialisation nette », la loi Climat & Résilience impose désormais sous un certain délai, d'établir un inventaire précis des ZAE.

Pour répondre à la qualification ZAE, divers indices pourront être pris en compte, à défaut pour la loi d'avoir donné une définition de ces zones.

Cet inventaire doit répondre aux exigences de l'article L.318-8-2 du code de l'urbanisme et être finalisé au plus tard dans un délai de 2 ans à compter de la date à partir de laquelle la procédure est engagée.

Il devra être actualisé au moins tous les 6 ans, selon la même procédure et en respectant les mêmes formes.

En 2023, l'AUTB réalisera ces deux inventaires.

• MOBILITÉ

3.17 Comité Mobilités – mise en œuvre de la feuille de route du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté – Contribution à l'enquête ménage certifiée CEREMA

Depuis 2004, date de l'ancienne enquête réalisée à l'échelle de l'Aire urbaine, les évolutions sont importantes, tant en termes d'offre de transport que dans des évolutions du territoire et des besoins des usagers.

Les agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté poursuivront le travail préparatoire, au lancement d'une Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²), engagé en 2022 en partenariat avec le Pôle Métropolitain, les 5 EPCI et le Cerema.

Cette enquête et l'analyse de ses résultats sont le préalable nécessaire à la mise en place d'une véritable politique en faveur des mobilités actives.

Dès le printemps 2023, les agences interviendront sur les différentes étapes de préparation de l'enquête : zones fines de tirage, analyses techniques des offres du prestataire, élaboration des questions locales, dossier de communication, etc.

L'enquête aura lieu à l'automne 2023 et les premiers résultats sont attendus en 2024.



3.18 Requalification de l'axe RD19, entrée Sud de l'Agglomération

Après la restructuration de l'échangeur de Sévenans en 2019, le schéma directeur de développement durable du secteur a conduit, après échanges avec l'ensemble des acteurs, à se polariser sur l'axe commercial RD19-RD437 situé dans la continuité du secteur des Cabris à Bermont.

Ces travaux, qui concernent le secteur sud de l'agglomération, ont conduit à la production d'une esquisse d'aménagement devant permettre la réalisation d'un schéma d'aménagement intégrant les propositions des groupes de travail. L'ensemble devant ensuite être validé par le Comité de pilotage.

En 2023, l'AUTB continuera donc à participer aux groupes de travail, aux comités de pilotage, tant au niveau de l'animation que de la rédaction.

3.19 Schéma directeur cyclable départemental

Le Département poursuit son action de déploiement des pistes cyclables structurantes. L'objectif étant de parvenir à un maillage cohérent du territoire, en lien avec les principaux pôles générateurs d'emplois et de loisirs, les usages scolaires, touristiques, etc.

En 2023, l'AUTB poursuivra sa mission de mise à jour du schéma suite aux réunions de concertation, avec ajout des fiches actions.

3.20 Suivi annuel du Schéma Directeur d'Accessibilité (SD'AP) – Accessibilité aux PMR/mise aux normes des arrêts de transports en commun

En matière de transport en commun, les obligations des gestionnaires de voiries sont de mettre aux normes les arrêts suivant certains critères.

Afin de venir en soutien aux communes, le SMTC a proposé que le financement ainsi que les travaux liés à l'aménagement des arrêts soient effectués au travers d'un mandat donné qui lui permet d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et de décharger les communes de toute contrainte financière.

L'AUTB a contribué à l'élaboration du schéma et participe désormais aux réunions de son suivi.

3.21 Suite de l'étude de rabattement box vélo : la recherche d'itinéraires pour les modes actifs

En 2022, l'agence a réalisé une étude de rabattement vélo, autour d'arrêts de bus stratégiques à côté desquels installer des abris vélo sécurisés.

En 2023, celle-ci sera complétée par la réalisation d'un inventaire des itinéraires sécurisés entre les communes accessibles à 10 min à vélo et les arrêts stratégiques identifiés en 2022.

Sont entendus par itinéraires sécurisés les pistes cyclables, les bandes cyclables, les sentiers.

Ce travail devrait consister en :

- une identification de tracés envisageables via le SIG et un travail de terrain,
- des descriptions de parcours : carte, profil altimétrique, photos représentatives, indicateurs de distance, temps de parcours, point bas, point haut, dénivelé, pente, description pratique, informations sur la nature des voies empruntées, leur largeur, leur revêtement, les intersections rencontrées, descriptions des ambiances, synthèse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces.



3.22 Étude sur le revenu des ménages dans le Territoire de Belfort

Lors des premières réflexions autour de la mise en œuvre d'Optymo, une étude sur les revenus des ménages avait permis la mise en place de la tarification du Pass Optymo et notamment le concept de post-facturation.

En 2023, une mise à jour de cette étude permettra de mieux identifier la part du budget des ménages allouée à la mobilité et réfléchir à une post-facturation dont le plafond serait basé sur le quotient familial.

AXE 4

ANIMATION ET RESSOURCES

L'AUTB, pour exercer au mieux ses missions, doit capitaliser de la connaissance et en permettre une diffusion la plus large possible.

L'agence dispose ainsi d'un important fonds documentaire et de nombreuses études, depuis sa création en 1977 jusqu'à aujourd'hui.

Un des rôles de l'agence est de nourrir la réflexion stratégique en matière d'aménagement du territoire. C'est pourquoi, en plus de la diffusion de ses travaux, elle s'attache à susciter des moments de partage avec les acteurs locaux, élus, professionnels, associations.

L'AUTB envisage ainsi, pour les prochaines années, de développer des actions, des temps d'échanges auprès des écoles.

Elle est par ailleurs de plus en plus sollicitée pour intervenir au sein de certains organismes (Conseil départemental, DREAL, etc.) pour acculturer sur les métiers de l'urbanisme.

• ANIMATION

4.1 Les rencontres thématiques

Des rencontres thématiques en format court sont organisées, à partir de sujets concrets, avec la participation d'intervenants qualifiés sur le sujet abordé.

En 2023, quatre ateliers seront organisés dans le cadre de ces rencontres :

- **Gestion et valorisation des friches polluées : comment faire ?** (1^{er} trimestre)

La volonté de requalification des sites délaissés se heurte souvent à la présence de pollutions héritées des anciennes activités industrielles. La rencontre illustrera diverses solutions de gestion de ces pollutions, dont un programme de recherche portant sur la phytoremédiation.

- **Vieillesse de la population : quand les collectivités s'adaptent pour les aînés** (2^{ème} trimestre)

En 2040, trois habitants sur dix en Bourgogne-Franche-Comté seront âgés d'au moins 65 ans. Une transition démographique dont doivent se saisir les collectivités, à la fois dans les documents de planification et dans l'aménagement des espaces publics.

- **Trajectoire « Zéro Artificialisation Nette » : vers un modèle économique soutenable de l'aménagement** (3^{ème} trimestre)

La ville dense, durable et désirable est au cœur de la loi Climat & Résilience. Plusieurs actions se dessinent pour parvenir à un mode de développement territorial vertueux : travail sur les formes urbaines, reconquête des espaces vacants et/ou dégradés, intégration de la nature en ville.

- **Déploiement des énergies renouvelables : quelles conséquences pour l'aménagement du territoire ?** (4^{ème} trimestre)

La crise énergétique et l'urgence climatique nous incitent collectivement à recourir à de nouvelles sources d'énergie : éolien, solaire, biomasse. Mais leur déploiement n'est pas sans incidences, notamment paysagères, économiques, voire identitaires. Comment garder la main sur la planification territoriale ?



• RESSOURCES

4.2 Cartothème et Urbathème, les publications graphiques de l'AUTB

L'AUTB assure une veille spécialisée sur différents thèmes en lien avec l'aménagement des territoires. Elle publie régulièrement un document concis sur un sujet permettant de faire connaître ses activités et ses productions à l'ensemble de son partenariat. Cartothème et Urbathème sont ainsi diffusés à près de 600 destinataires.

Les infolettres proposent de retrouver en un coup d'œil l'essentiel de l'actualité locale ou nationale et de partager des informations avec les adhérents et les partenaires.

4.3 L'infolettre bimestrielle

Avec une diffusion régulière, elle permet d'informer les partenaires sur les études de l'agence et des sujets d'actualité. Un lien plus direct, avec les acteurs de l'aménagement, qui suscite l'intérêt, avec des 'infos' à retrouver plus en détail sur le site internet de l'agence.

4.4 Les sites internet de l'AUTB

Le site **autb.fr** est destiné à donner un large accès sur l'agence et ses productions.

Des membres de l'équipe alimentent, animent et actualisent le site pour apporter le dynamisme nécessaire à son attractivité.

En plus de ce site, l'agence alimente le site du SCoT du Territoire de Belfort : **scotbelfort.autb.fr**

Pour répondre à des besoins de concertation, l'agence propose en outre à ses partenaires de réaliser des pages spécifiques pour leurs études, notamment dans le cadre des procédures des PLU et PLUi dont elle a la charge.

4.5 La documentation de l'AUTB

Le fonds documentaire de l'AUTB s'enrichit constamment d'ouvrages de référence et de revues professionnelles dans tous les domaines touchant à l'aménagement du territoire.

Il comprend aussi le fonds des études et travaux réalisés à l'agence.



4.6. Le réseau des agences d'urbanisme

Chaque année, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) réunit lors d'un colloque organisé durant deux à trois jours, élus, professionnels et partenaires des agences intéressés par les questions du fonctionnement et de l'évolution des villes et des territoires.

Le colloque change de lieu pour se dérouler sur le territoire de l'une des 50 agences d'urbanisme de France.

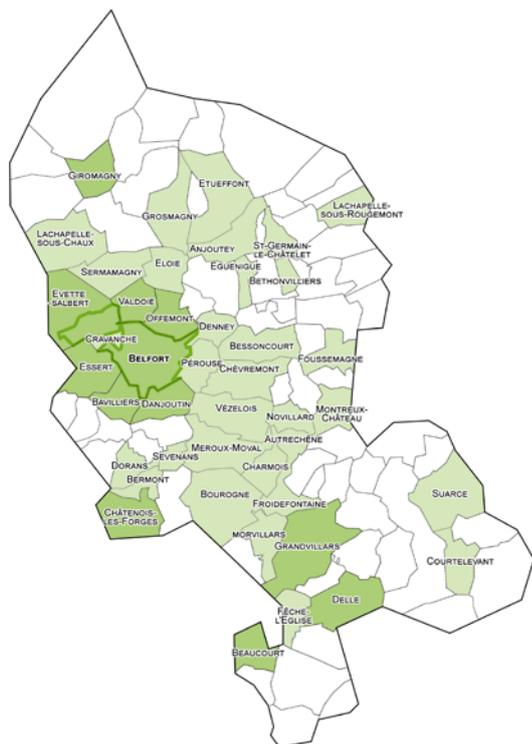
En fonction de leur charge de travail, un ou plusieurs membres de l'agence essaient d'y représenter le Territoire de Belfort.

Cette année, le colloque aura lieu les 15, 16 et 17 novembre à Clermont-Ferrand, sur le thème « No cultures No futures ! Pas de transition écologique sans recomposition culturelle des territoires ».

Par ailleurs, tout au long de l'année, les professionnels de l'AUTB participent à des clubs thématiques, qui leur permettent de développer l'observation en réseau, d'échanger et de bénéficier d'expériences nationales.

LE PARTENARIAT

Les communes du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2022



- Membre de droit
- Communes membres > 2000 habitants
- Communes membres < 2000 habitants

Les EPCI du Territoire de Belfort membres de l'AUTB en 2022

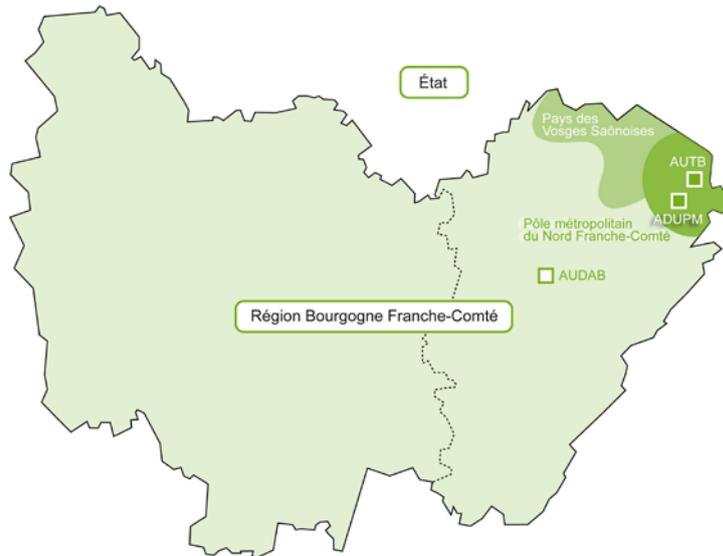


- GBCA 103 651 habitants
- CCVS 15 500 habitants

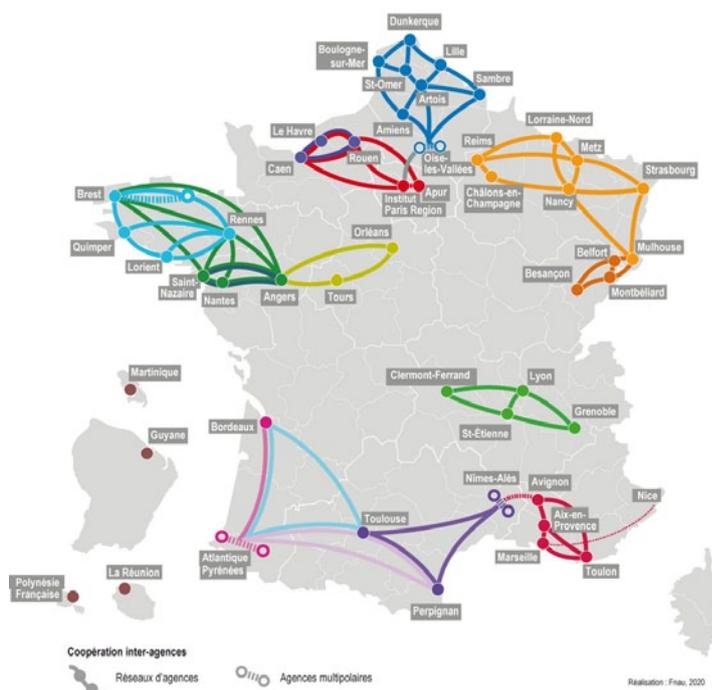
Les instances membres de l'AUTB en 2022



Les partenaires de l'AUTB à l'échelle régionale et nationale en 2022



Les réseaux d'agences de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU)



LA GOUVERNANCE

Le bureau

Président	Damien MESLOT
Vice-présidents	Jean-Marie HERZOG Benoît FABBRI Éric KOEBERLÉ
Trésorière	Élisabeth JUHASZ
Secrétaire	Jean-Luc ANDERHUEBER

L'assemblée générale

Collège 1 : Membres de droit	
	État 5
	Département du Territoire de Belfort 5
	Grand Belfort Communauté d'Agglomération 5
	Ville de Belfort 5
Collège 2 : Collectivités territoriales - Structures intercommunales	
	Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté 1
	Pôle métropolitain Nord Franche-Comté 1
	Syndicat mixte du SCoT du Territoire de Belfort 1
	SMTC 90 1
	Communauté de communes des Vosges du sud 1
	PETR des Vosges Saônoises 1
Collège 3 : Communes de plus de 2000 habitants 12 communes : 1 représentant par commune	
	BAVILLIERS - BEAUCOURT - CHATENOIS-LES-FORGES - CRAVANCHE - DANJOUTIN DELLE - ESSERT - EVETTE-SALBERT - GIROMAGNY - GRANDVILLARS OFFEMONT - VALDOIE 12
Collège 4 : Communes de moins de 2000 habitants 30 communes : 1 représentant par commune	
	ANJOUTEY - AUTRECHÊNE - BERMONT - BESSONCOURT - BETHONVILLIERS BOUROGNE - CHARMOIS - CHÈVREMONT - COURTELEVANT DENNEY - DORANS - EGUENIGUE - ÉLOIE - ÉTUEFFONT - FECHE-L'ÉGLISE FOUSSEMAGNE - FROIDFONTAINE - GROSMAGNY - LACHAPELLE-SOUS-CHAUX 30 LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT - MEROUX MOVAL - MONTREUX-CHÂTEAU MORVILLARS - NOVILLARD - PEROUSE - SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET - SERMAMAGNY SEVENANS - SUARCE - VÉZELOIS
Collège 5 : Autres organismes	
	CIA 25-90 1
	CCI 90 1
	ADN-FC 1
	Territoire habitat 1
	Néolia 1
	Sodeb 1
	Enedis 1
TOTAL DES MEMBRES 75	

Le conseil d'administration (au 1^{er} janvier 2023)

Membres de droit		20
ÉTAT	Raphaël SODINI	Préfet
	Pauline BACCON-GRAFFE	Préfecture
	Benoît FABRI	DDT 90
	Arnaud BOURDOIS	DREAL BFC
	Mathilde NEUVILLE	UDAP 90
DÉPARTEMENT	Florian BOUQUET	Président
	Didier VALLVERDU	Vice-Président
	Anaïs MONNIER - VON AESCH	Vice-Présidente
	Marie-Dominique BELUCHE	Conseillère départementale
	Sébastien VIVOT	Conseiller délégué
GRAND BELFORT	Damien MESLOT	Président
	Nikola JELICIC	Conseiller communautaire
	Corinne AYMONIER	Conseillère communautaire
	Françoise RAVEY	Conseillère communautaire
	Daniel SCHNOEBELEN	Conseiller communautaire
VILLE DE BELFORT	Damien MESLOT	Maire
	Jean-Marie HERZOG	Adjoint
	Marianne DORIAN	Conseillère municipale
	Charlène AUTHIER	Conseillère municipale
	Bastien FAUDOT	Conseiller municipal
Collectivités territoriales - Structures intercommunales*		4
SConseil régional BFC	Muriel TERNANT	Conseillère régionale
Pôle métropolitain NFC	Jean-Louis NORIS	Vice-Président
SM SCoT 90	Jean-Marie HERZOG	Président
SMTC 90	Roland JACQUEMIN	Président
Communes de plus de 2 000 habitants*		4
BAVILLIERS	Éric KOEBERLÉ	Maire
BEAUCOURT	Gilles COURGEY	Adjoint
ÉVETTE-SALBERT	Laurent DEMESY	Maire
OFFEMONT	Pierre CARLES	Maire
Communes de moins de 2 000 habitants*		4
BERMONT	Pascal GROSJEAN	Maire
BESSONCOURT	Thierry BESANÇON	Maire
SAINT-GERMAIN-LE-CHÂTELET	Jean-Luc ANDERHUEBER	Maire
SEVENANS	Élisabeth JUHASZ	Adjointe
Autres organismes*		4
ADN-FC	Xavier DAMONGEOT	Chef de projet (Intérim)
CIA 25-90	Georges FLOTAT	Vice-Président
CCI 90	Alain ALBIZATI	Président
Territoire habitat	Jean-Sébastien PAULUS	Directeur
TOTAL DES ADMINISTRATEURS		36

* collèges à renouveler tous les 3 ans

L'ÉQUIPE

La complémentarité des métiers est nécessaire pour intégrer les multiples facettes de l'aménagement. L'équipe comprend urbanistes, géographes, architectes, juristes, écologues et autres spécialistes des transports, de l'habitat, des questions sociales et du traitement de l'information. Cette pluridisciplinarité vient se placer en appui des collectivités.



Anne-Sophie Peureux-Demangelle

DIRECTRICE
03 84 46 51 66 | aspeureux@autb.fr



Anne Quenot

DIRECTRICE ADJOINTE | PLANIFICATION, ENVIRONNEMENT
03 84 46 51 56 | aquenot@autb.fr



Dominique Brigand

DIRECTEUR D'ÉTUDES | AMÉNAGEMENT, PROJET URBAIN
03 84 46 51 72 | dbrigand@autb.fr



Pedro Hermenegildo

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | HABITAT, MODES DE VIE
03 84 46 51 68 | phermenegildo@autb.fr



Boris Loichot

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | GÉOMATIQUE, BASES DE DONNÉES
03 84 46 51 67 | bloichot@autb.fr



Robin Serrecourt

CHARGÉ D'ÉTUDES PRINCIPAL | PROJET URBAIN, PAYSAGE
03 84 46 51 65 | rserrecourt@autb.fr



Virginie Herzog

CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, ESPACE ÉCONOMIQUE
03 84 46 51 71 | vherzog@autb.fr



Julien Journeault

CHARGÉ D'ÉTUDES | PROJET URBAIN, PATRIMOINE
03 84 46 51 69 | jjourneault@autb.fr



Hélène Kauffmann

CHARGÉE D'ÉTUDES | PLANIFICATION, MOBILITÉS
03 84 46 51 64 | hkauffmann@autb.fr



Caroline Petit

CHARGÉE D'ÉTUDES | SIG, ANALYSES FONCIÈRES
03 84 46 51 63 | cpetit@autb.fr



Romain Malaisé

ASSISTANT D'ÉTUDES | ENVIRONNEMENT
03 84 46 51 53 | rmalaise@autb.fr



Migdadou Sow

ASSISTANT D'ÉTUDES | SIG, SOCIO-ÉCONOMIE
03 84 46 51 57 | smigdadou@autb.fr



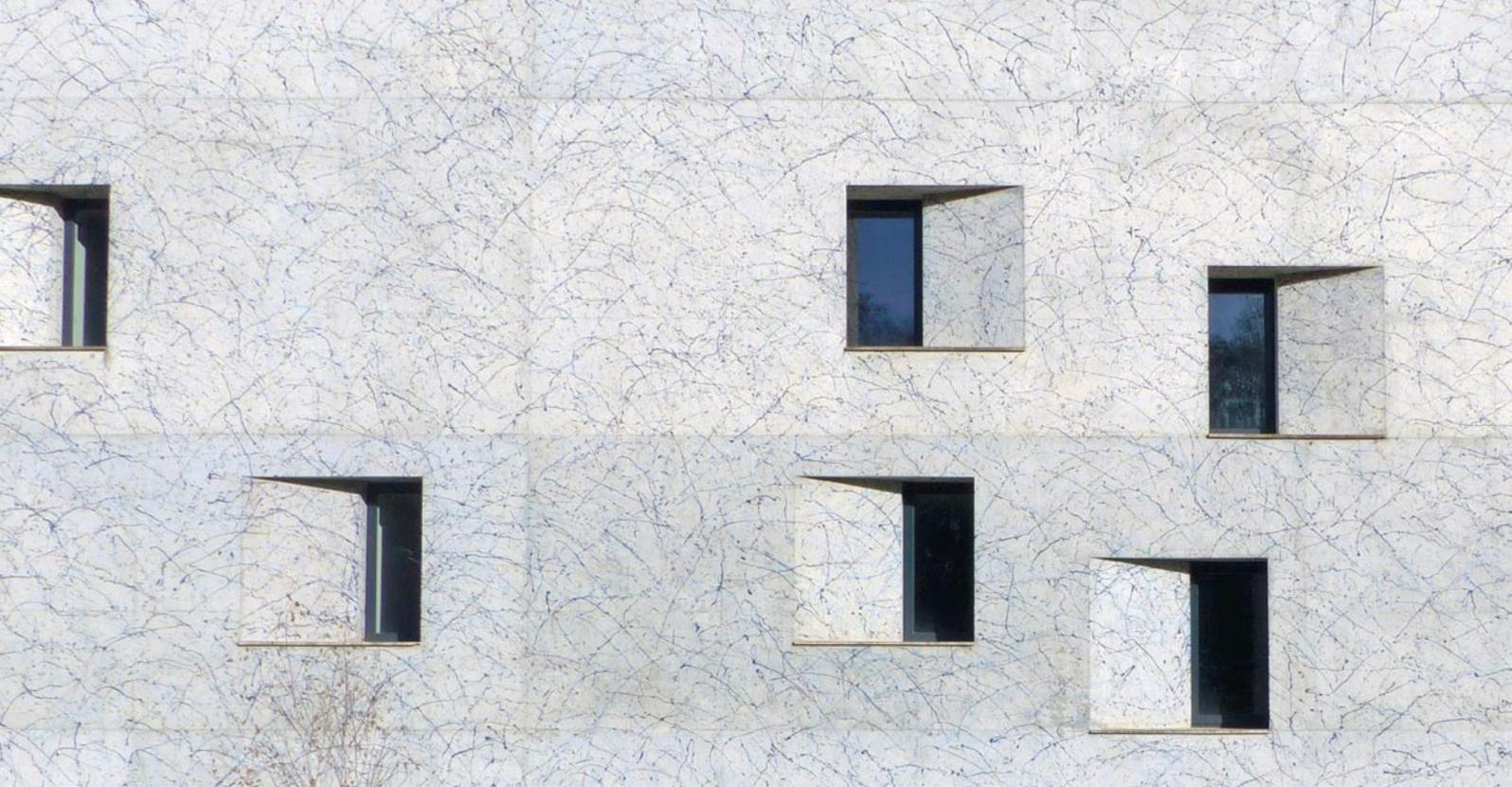
Véronique Bontemps

ASSISTANTE DE DIRECTION
03 84 46 51 52 | vbontemps@autb.fr



Caroline Demeusy

ASSISTANTE SUPÉRIEURE
03 84 46 51 55 | cdemeusy@autb.fr



Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort

10 rue Aristide Briand 90000 Belfort • 03 84 46 51 51 • contact@autb.fr

www.autb.fr

